



Pêches et Océans  
Canada

Garde côtière  
canadienne

Fisheries and Oceans  
Canada

Canadian  
Coast Guard

# **ANNEXE C : PARTICULARITÉS DU SITE DE LA ROMAINE**

## **SECTION C-01 : PARTICULARITÉS**

## 1. COORDONNÉES ET ACCÈS AU SITE

1.1. Le site des travaux est localisé à La Romaine, sur la Basse-Côte-Nord. Le site n'appartient pas à la GCC. Il est la propriété de Telus. La Garde côtière canadienne (GCC) est seulement propriétaire de son abri d'équipements.

1.1.1. Coordonnées du site :

Site	Latitude (NAD 83)	Longitude (NAD 83)
La Romaine	50° 12' 56" 2 N	60° 41' 03" 2 W

1.1.2. La Romaine se situe sur la Basse Côte-Nord et l'accès se fait par bateau. L'Entrepreneur devra donc prévoir le transport de l'abri jusqu'à La Romaine en conséquence de cette contrainte.

## 2. INSTALLATIONS EXISTANTES APPARTENANT À LA GCC

- 2.1. La GCC possède un abri existant à démanteler. L'abri (10m X 3.96m) abrite une génératrice ainsi que des équipements de télécommunications.
- 2.2. Les fondations de l'abri existant sont des sonotubes de béton ancrés au roc.
- 2.3. L'alimentation électrique de l'abri existante est aérienne.
- 2.4. Les câbles coaxiaux des antennes et du balisage sont souterrains, entre le pylône et l'abri existant.

## 3. INSTALLATIONS EXISTANTES N'APPARTENANT PAS À LA GCC

- 3.1. Sur le site, il y a un pylône haubané propriété de Telus.
- 3.2. Sur le site, il y a trois (3) autres abris appartenant à Telus et Hydro-Québec.
- 3.3. Il y a une clôture à mailles de chaînes avec cadenas ceinturant le pylône.

## 4. TRAVAUX PARTICULIERS AU SITE

- 4.1. L'entrepreneur devra déplacer et installer de façon temporaire l'abri existant à l'endroit spécifié au plan d'aménagement. Pour ce faire, l'Entrepreneur devra s'assurer d'avoir une surface de terrain propre et prévoir les éléments pour déposer l'abri de niveau. L'Entrepreneur peut proposer un autre endroit, mais devra obtenir l'approbation de la GCC et de Telus.
- 4.2. La présence des techniciens de la GCC est requise pour cette étape des travaux. L'Entrepreneur sera responsable de libérer les câbles tandis que les techniciens manipuleront et réaliseront les extensions des câbles nécessaires pour la durée des travaux souterrains et l'installation du nouvel abri.
- 4.3. L'Entrepreneur est responsable de protéger les câbles tout au long des travaux. Une tranchée devra être réalisée pour les câbles d'alimentation électrique de l'abri temporaire et les câbles coaxiaux des antennes.
- 4.4. L'Entrepreneur devra prévoir des fondations ancrées au roc pour ce site selon les plans 09152-B036-SF F01 et 09152-B036-SF F02. À noter que le roc est apparent sur une partie du site et se situe près de la surface, mais la hauteur peut varier.

- L'entrepreneur devra s'ajuster selon la nature des sols rencontrés et la profondeur du roc.
- 4.5. Lors de l'excavation des fondations, l'Entrepreneur devra obtenir les services d'un laboratoire en géotechnique afin de confirmer la qualité du roc pour l'installation des ancrages. Si le roc est fracturé et potentiellement gélif, l'Entrepreneur devra suivre les recommandations du laboratoire.
  - 4.6. Une partie de la clôture existante devra être démantelée et disposée par l'entrepreneur. Une nouvelle partie de clôture devra être construite par l'Entrepreneur, incluant les mises à la terre.
  - 4.7. L'Entrepreneur devra s'assurer de réinstaller le réservoir de diesel de la génératrice à l'abri temporaire pour la durée des travaux. L'Entrepreneur est responsable de s'assurer d'une méthode de travail fiable et sécuritaire de manière à éviter tout déversement possible.
  - 4.8. L'Entrepreneur est libre de choisir ses méthodes d'excavation sur le site. Advenant le cas où du cassage de roc par marteau piqueur ou dynamitage serait requis à tout endroit près des fondations du pylône, des haubans, du pont de lignes de transmission et d'un abri d'équipement, la méthode de travail doit être présentée et acceptée par Telus, la GCC et la firme d'ingénierie ayant préparée les plans de fondation (CIMA+).
  - 4.9. L'entrepreneur doit répondre aux exigences d'assurance qualité, spécifiés au devis technique, en requérant les services d'un consultant externe. Sans s'y limiter, les travaux suivants requièrent la présence d'un consultant externe qui approuvera les travaux de béton, les fonds d'excavations de toutes les fondations, la compaction des sols (si requis). Un rapport devra être remis à la GCC.
  - 4.10. Si l'Entrepreneur veut déroger à la conception des fondations (profondeur, fond d'excavation, remblai, compaction, etc.) prévue par les plans, il doit faire approuver sa proposition par un ingénieur qui produira un rapport à cet effet avant la réalisation au chantier.
  - 4.11. Puisque le roc est présent et peu profond, l'Entrepreneur doit prévoir les travaux de MALT en conséquence. (Voir les plans 09152-B036 MALT (1) et 09152-B036 MALT(2) de l'annexe B pour les détails)
  - 4.12. Toute entreprise effectuant des travaux dans le pylône doit détenir et être en mesure de fournir la preuve que ses monteurs ont suivi et réussi :
    - Un cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction ;
    - Une formation de travail en hauteur ;
    - Une formation de sauvetage en structure.

## 5. TRAVAUX DE DÉCONTAMINATION DU SITE

- 5.1. Une étude de caractérisation environnementale des sols a été réalisé sur le site de Telus en 2017, prêt des installations de la GCC. Les résultats d'analyses montrent de la contamination en hydrocarbures pétroliers C<sub>10</sub> à C<sub>50</sub> (HP C<sub>10</sub>-C<sub>50</sub>). Le volume des sols contaminés au-delà du critère A du Guide d'intervention du MELCC – *Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés du MELCC* (Guide d'intervention) par des HP C<sub>10</sub>-C<sub>50</sub> est évalué à 4m<sup>3</sup>. Le rapport de caractérisation environnementale est joint à l'annexe C-06.
- 5.2. L'Entrepreneur devra, sous la supervision d'un consultant en environnement, retirer et gérer tous les sols contaminés par des HP C<sub>10</sub>-C<sub>50</sub> au-delà du critère A du Guide d'intervention, tels qu'identifiés à la figure 2 dans le rapport de caractérisation

environnementale (Golder, 2017). Si des indices de contamination sont observés dans les parois et/ou le fond de l'excavation ou si les résultats analytiques des échantillons de sol qui seront prélevés dans les parois et/ou le fond de l'excavation par le consultant en environnement montrent une contamination résiduelle en HP C<sub>10</sub>-C<sub>50</sub> au-delà du critère A, alors les sols contaminés supplémentaires associés devront également être retirés de façon à ce que l'ensemble des parois finales ainsi que le fond final de l'excavation soient conformes au critère A en HP C<sub>10</sub>-C<sub>50</sub>.

- 5.3. Le consultant en environnement sera engagé par la GCC. L'Entrepreneur devra se coordonner pour que le consultant en environnement soit présent dès le début des travaux d'excavation.
- 5.4. Lors des travaux, l'Entrepreneur devra respecter l'ensemble des normes applicables à la gestion des sols contaminés du Guide d'intervention. Notamment, les sols contaminés excavés devront être acheminés vers un lieu autorisé par le MELCC. De plus, les bonnes pratiques de gestion des sols contaminés devront être employées de façon à ne pas propager la contamination. À cet effet, l'utilisation d'une membrane étanche sous la zone d'entreposage temporaire de sols contaminés est requise. Une toile sur les piles de sols contaminés devrait aussi être mise en place de façon à limiter l'infiltration d'eau dans les piles ainsi que pour limiter la propagation aérienne des sols contaminés.
- 5.5. Lors de sa soumission, l'Entrepreneur doit prévoir la gestion de 4m<sup>3</sup> de sols contaminés en hydrocarbures pétroliers, localisés selon le rapport fourni. Si des quantités supplémentaires étaient rencontrés sur le site, l'Entrepreneur pourra demander des coûts supplémentaires, selon un coût unitaire par m<sup>3</sup>, établi au préalable dans sa soumission.
- 5.6. Les matériaux de remblai à mettre en place dans l'excavation de sols contaminés ainsi que sous le bâtiment devront être exempts de contamination, i.e. qu'il devront être conformes au critère A du Guide d'intervention pour tous les contaminants. Une preuve de la provenance des matériaux devra être fournie (billet de pesée de la carrière, preuve du banc d'emprunt, etc.) pour démontrer qu'il s'agit de matériaux propres. En cas de doute, des analyses chimiques des matériaux seront exigées afin d'en vérifier la qualité environnementale.



Pêches et Océans  
Canada

Fisheries and Oceans  
Canada

Garde côtière  
canadienne

Canadian  
Coast Guard

# **ANNEXE C : PARTICULARITÉS DU SITE DE LA ROMAINE**

**SECTION C-02 : RELEVÉ DU SITE ET PLAN D'AMÉNAGEMENT DU SITE**

**POUR CONSTRUCTION**

Vendor Information / Sous-traitant

TOUR PRINCIPALE			
GÉOGRAPHIQUES		MTM ZONE 4	
LAT.	50°12'54".12712	NORD	5564588.402
LONG.	60°41'03".58669	EST	363011.995
ÉLEVATION : 17.5 m			

STATION M			
GÉOGRAPHIQUES		MTM ZONE 4	
LAT.	50°12'54".14093	NORD	5564528.183
LONG.	60°41'02".92887	EST	363025.707
ÉLEVATION : 15.7 m			

STATION P			
GÉOGRAPHIQUES		MTM ZONE 4	
LAT.	50°12'55".57084	NORD	5564572.042
LONG.	60°41'04".38237	EST	362996.806
ÉLEVATION : 17.3 m			

**NOTES**  
LES COORDONNÉES APPARAISSANT SUR CE PLAN SONT EN NAD83 SCRS 2 ET LES ÉLEVATIONS SONT EN MÈTRE (S.I.) PAR RAPPORT AU NIVEAU MOYEN DES MERS.

- LÉGENDE**
- ▲ STATION D'ARPENTAGE MÉDAILLON INSÉRÉ DANS LE ROC
  - TOUR PRINCIPALE
  - ⋈ PETITE ANTENNE
  - HAUBAN
  - POTEAU ÉLECTRIQUE
  - ⊙ MISE À LA TERRE
  - ⚡ COUPOLE
  - LIGNE ÉLECTRIQUE
  - x-x- CLÔTURE FROST
  - .-.- CÂBLE ENFOUJÉ
  - HAUT DE TALUS
  - CYLINDRE DE BÉTON φ 0.46m X H: 0.5m SUPPORTANT LA BÂTISSÉ
  - ⊕ CYLINDRE DE BÉTON φ 0.61 X H: 0.6m SUPPORTANT LE PONT GUIDE D'ONDES
  - POTEAU PROTECTEUR
  - ▨ PARE-GLACE

**IMPORTANT**  
LE MINISTÈRE EST EN LOCATION AVEC TELUS POUR L'UTILISATION D'UNE PARTIE DU TERRAIN ET DE LA TOUR.

0	ORIGINAL - TEL QUE RELEVÉ	M.C.	2014-10-27
rev	description	by	date

Asset - Actif  
**LA ROMAINE**  
**SITE DE COMMUNICATIONS**  
**NO SITE: Q E 87300**

Drawing - Dessin  
**RELEVÉ**  
**DU**  
**SITE**

designed - conception	date	M. CARRIER	2014-10-27
drawn - dessiné	date	M.-E.P.	2014-10-29
checked - vérifié	date	G. PÉRIGNY	2015-02-25
approved - approuvé	date	G. PÉRIGNY	2015-02-25
CCG ref. no. - no. ref. GCC	scale - échelle	8062-0873	1 : 250
drawing no. - no. dessin	sheet-feuille	QE87300-A02-CL	01/01
	rev-rév		0

VUE AÉRIENNE DU SITE



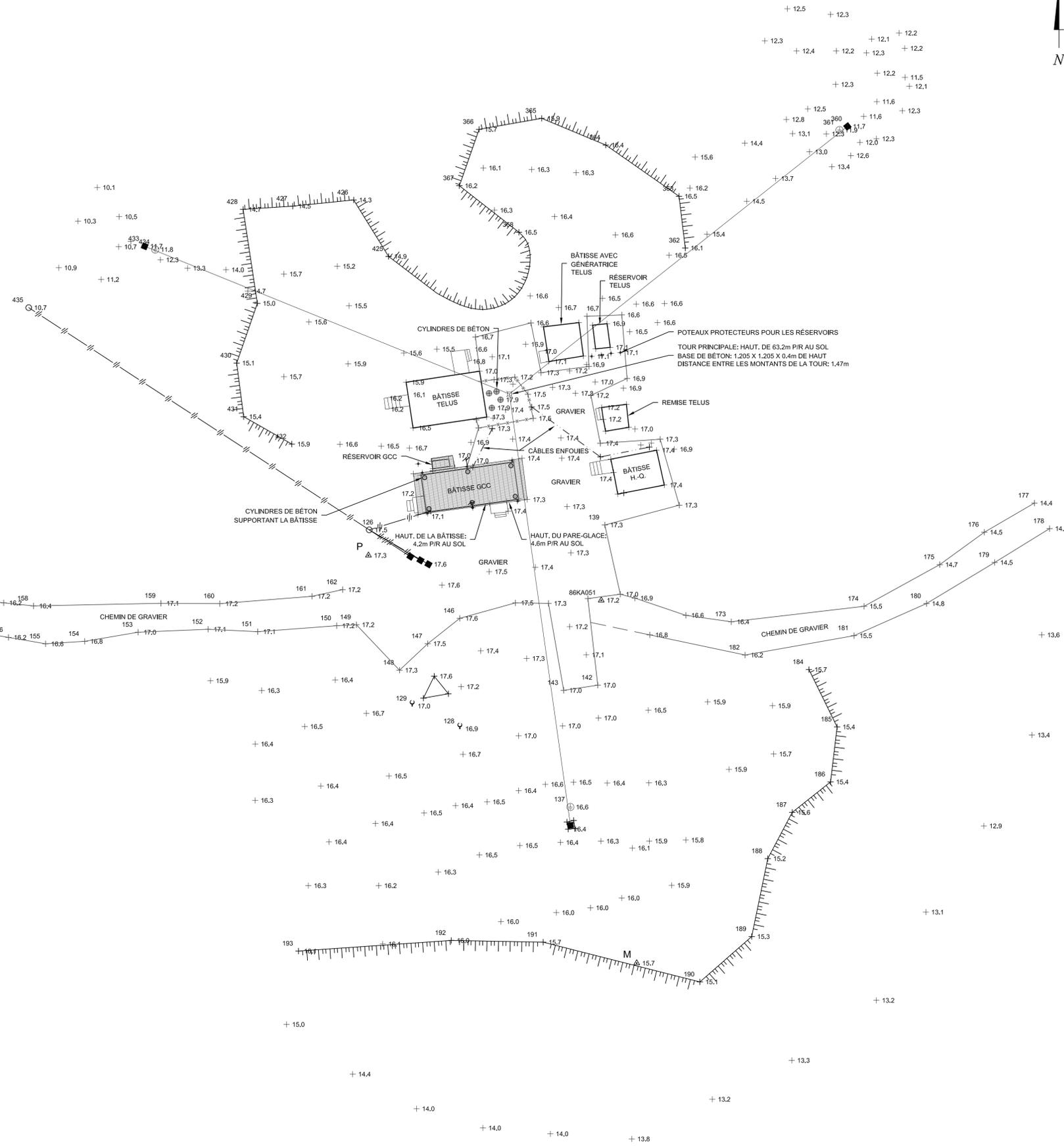
VUE DE FACE DE LA BÂTISSÉ DE LA GCC



SITE DE COMMUNICATIONS



BASE DE LA TOUR



D

C

B

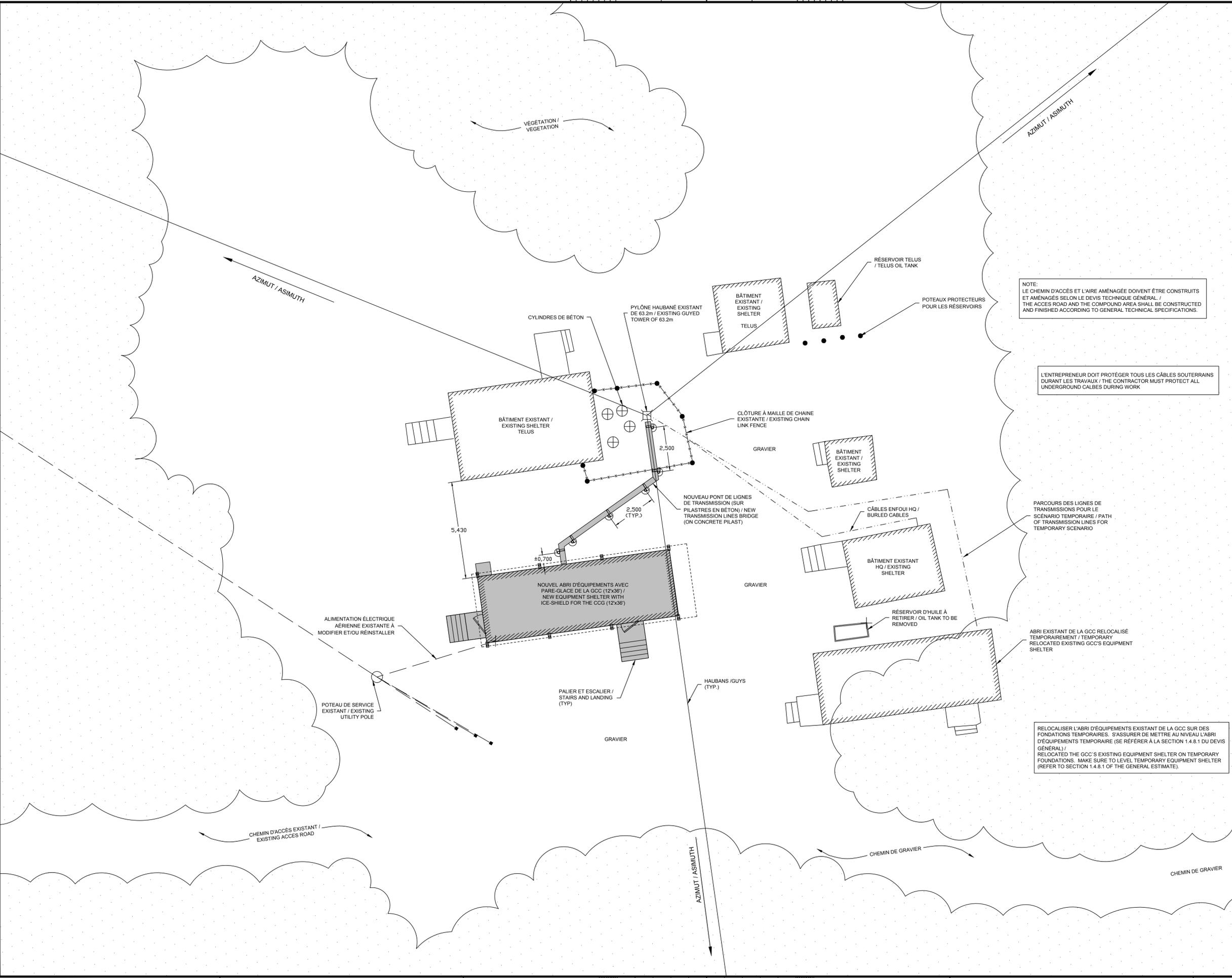
A

Vendor Information / Sous-traitant

- 1- AMÉNAGEMENT DU SITE ÉTABLI À PARTIR DU PLAN "RELEVÉ DE SITE" NO. QE87300-A02-CL (ORIGINAL - TEL QUE RELEVÉ) PRÉPARÉ PAR LA GCC DATÉ DU 27 OCTOBRE 2014.
- 2- SE RÉFÉRER AU DEVIS TECHNIQUE GÉNÉRAL ET AUX EXIGENCES PARTICULIÈRES DU SITE POUR L'ÉTENDUE DES TRAVAUX ASSOCIÉS AU REMPLACEMENT DE L'ABRI D'ÉQUIPEMENTS DE LA GCC.

D  
C  
B  
A

QE87300-B01



NOTE:  
LE CHEMIN D'ACCÈS ET L'AIRES AMÉNAGÉE DOIVENT ÊTRE CONSTRUITS ET AMÉNAGÉS SELON LE DEVIS TECHNIQUE GÉNÉRAL. / THE ACCESS ROAD AND THE COMPOUND AREA SHALL BE CONSTRUCTED AND FINISHED ACCORDING TO GENERAL TECHNICAL SPECIFICATIONS.

L'ENTREPRENEUR DOIT PROTÉGER TOUS LES CÂBLES SOUTERRAINS DURANT LES TRAVAUX / THE CONTRACTOR MUST PROTECT ALL UNDERGROUND CABLES DURING WORK

PARCOURS DES LIGNES DE TRANSMISSIONS POUR LE SCÉNARIO TEMPORAIRE / PATH OF TRANSMISSION LINES FOR TEMPORARY SCENARIO

RELOCALISER L'ABRI D'ÉQUIPEMENTS EXISTANT DE LA GCC SUR DES FONDATIONS TEMPORAIRES. S'ASSURER DE METTRE AU NIVEAU L'ABRI D'ÉQUIPEMENTS TEMPORAIRE (SE RÉFÉRER À LA SECTION 1.4.8.1 DU DEVIS GÉNÉRAL) / RELOCATED THE GCC'S EXISTING EQUIPMENT SHELTER ON TEMPORARY FOUNDATIONS. MAKE SURE TO LEVEL TEMPORARY EQUIPMENT SHELTER (REFER TO SECTION 1.4.8.1 OF THE GENERAL ESTIMATE).

0	ÉMIS POUR CONSTRUCTION	M.C.	2018-10-04
rev	description	by	date

Asset - Actif  
**TRAVAUX REMPLACEMENT DE L'ABRI LA ROMAINE**  
Q E 87300

Drawing - Dessin  
**AIRE AMÉNAGÉE DU SITE COMPOUND AREA LAYOUT**

designed - conception	date	
M.-P. GUAY	2018-10-04	
drawn - dessiné	date	
L. ARSENEAULT	2018-10-04	
checked - vérifié	date	
M.-P. GUAY	2018-10-04	
approved - approuvé	date	
M.-P. GUAY	2018-10-04	
CCG ref. no. - no. réf. GCC	scale - échelle	
8062-0873	1 : 100	
drawing no. - no. dessin	sheet-feuille	rev-rév
QE87300-B01	01/01	0



Pêches et Océans  
Canada

Fisheries and Oceans  
Canada

Garde côtière  
canadienne

Canadian  
Coast Guard

# **ANNEXE C : PARTICULARITÉS DU SITE DE LA ROMAINE**

**SECTION C-03 : MISES À LA TERRE PROPOSÉES**

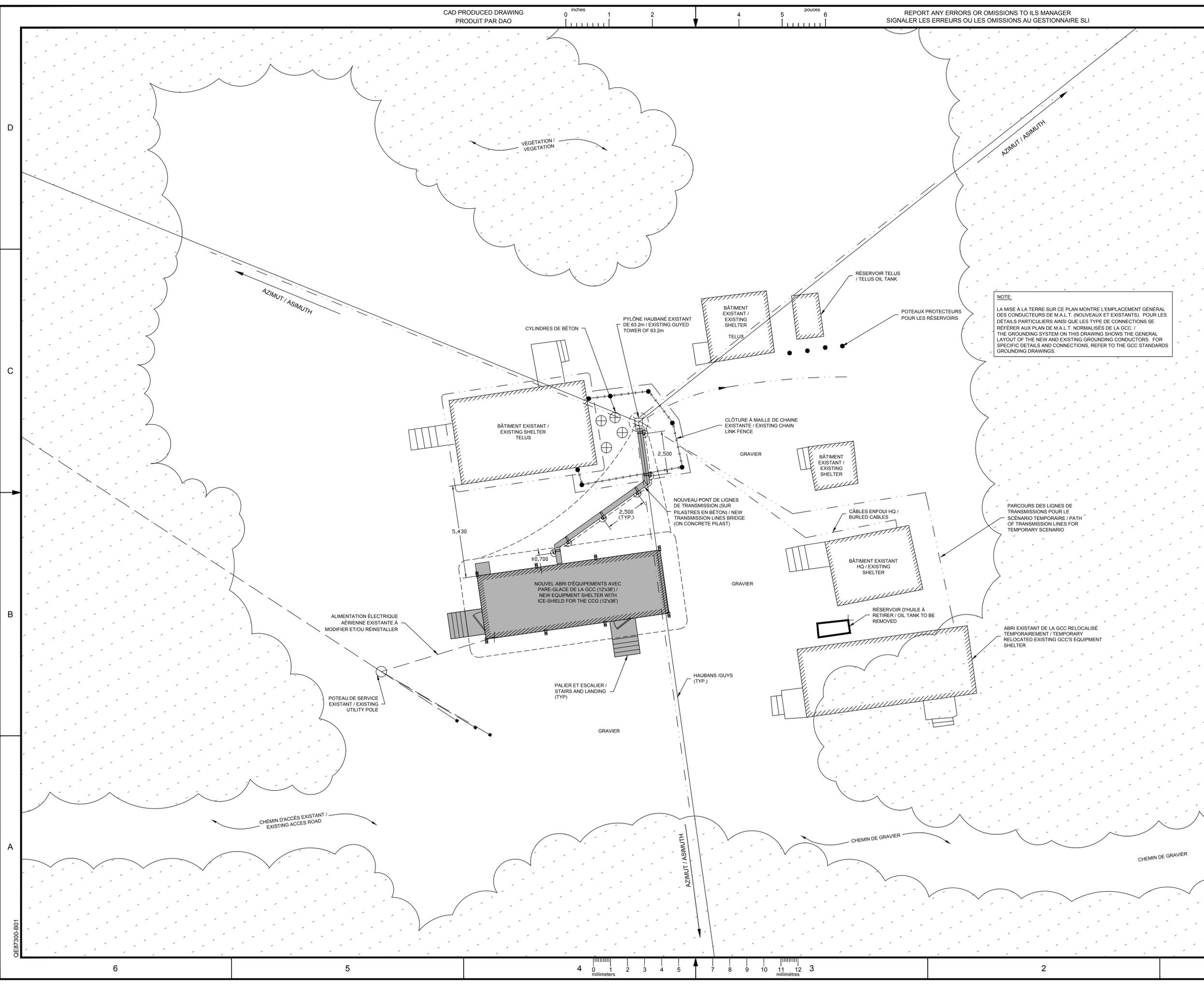
**POUR CONSTRUCTION**

Vendor Information / Sous-traitant

----- NOUVEAU CONDUCTEUR DE M.A.L.T. / NEW GROUNDING CONDUCTOR.  
- - - - - CONDUCTEUR DE M.A.L.T. PRÉSUMÉ / PRESUMED EXISTING GROUNDING CONDUCTOR.

SE RÉFÉRER AUX DEVIS TECHNIQUES / REFER TO THE ENGINEERING SPECIFICATIONS.

**NOTE:**  
LA MISE À LA TERRE SUR CE PLAN MONTRE L'EMPLACEMENT GÉNÉRAL DES CONDUCTEURS DE M.A.L.T. (NOUVEAUX ET EXISTANTS). POUR LES DÉTAILS PARTICULIERS AINSI QUE LES TYPE DE CONNECTIONS SE RÉFÉRER AUX PLAN DE M.A.L.T. NORMALISÉS DE LA GCC. / THE GROUNDING SYSTEM ON THIS DRAWING SHOWS THE GENERAL LAYOUT OF THE NEW AND EXISTING GROUNDING CONDUCTORS. FOR SPECIFIC DETAILS AND CONNECTIONS, REFER TO THE GCC STANDARDS GROUNDING DRAWINGS.



0	ÉMIS POUR CONSTRUCTION	M.C.	2018-10-04
rev	description	by	date

Asset - Actif  
**TRAVAUX REMPLACEMENT DE L'ABRI LA ROMAINE**  
Q E 87300

Drawing - Dessin  
**AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL DE LA M.A.L.T. GENERAL GROUNDING LAYOUT**

designed - conception	date
M.-P. GUAY	2018-10-04
drawn - dessiné	date
L. ARSENEAULT	2018-10-04
checked - vérifié	date
M.-P. GUAY	2018-10-04
approved - approuvé	date
M.-P. GUAY	2018-10-04

CCG ref. no. - no. réf. GCC	scale - échelle
8062-0873	1 : 100

drawing no. - no. dessin	sheet-feuille	rev-rév
QE87300-B01-MALT	01/01	0



Pêches et Océans  
Canada

Fisheries and Oceans  
Canada

Garde côtière  
canadienne

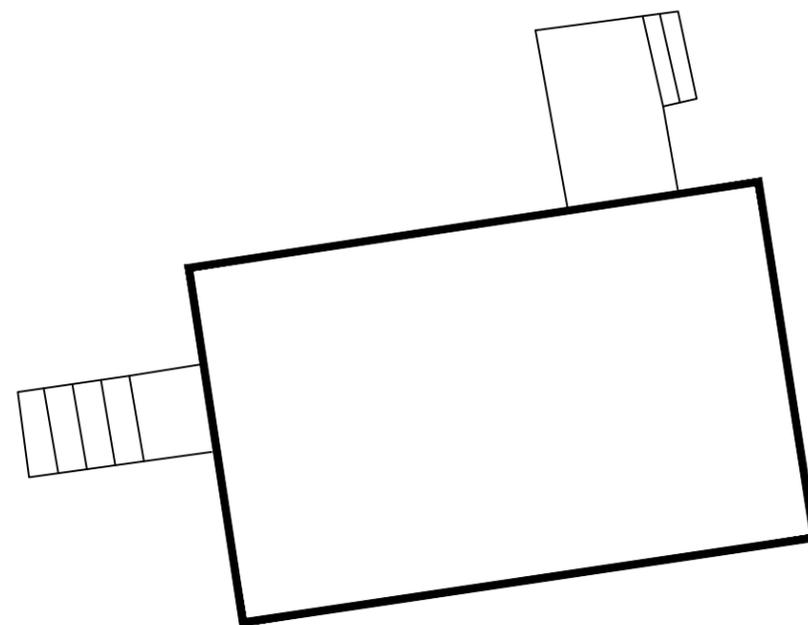
Canadian  
Coast Guard

# **ANNEXE C : PARTICULARITÉS DU SITE DE LA ROMAINE**

## **SECTION C-04 : ÉLÉMENTS EXISTANTS**

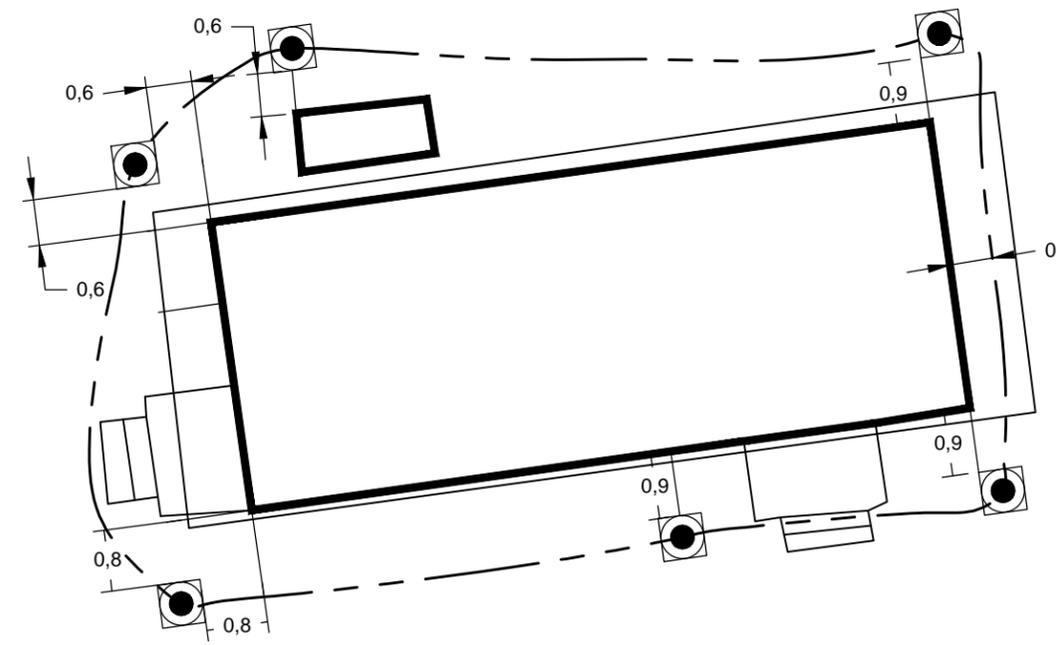
SPÉCIFICATION DES TRAVAUX

- 1- Réaliser les travaux soulignés en jaune, selon le plan 09125-01 et 09125-06 fourni à ce document.
- 2- Respecter les notes jointes ainsi que la légende indiquées au plan.
- 3- Tous les câbles enfouis seront en cuivre #2/0 étamé et toronné (câble de la boucle).
- 4- Tous les câbles apparents seront en acier galvanisé 11 mm (7/16"), sauf les câbles raccordant la plaque de MALT de l'entrée des câbles et l'entrée électrique.
- 5- Au site de La Romaine, creuser environ 18 pouces une tranchée autour de l'abri d'équipement.
- 6- Installer le câble de MALT en cuivre et les plaques de cuivre selon le plan 09125-01 et/ou aux endroits les plus humides et les plus profonds.
- 7- Fixer au roc les câbles et les plaques de cuivres à quelques endroits ou lorsque possible.
- 8- Étendre trois (3) poches de Groundmax sous la plaque et trois (3) poches de Groundmax sur la plaque. Le Groundmax devrait dépasser d'environ 4" la plaque de cuivre de chaque côté et ainsi avoir 4" d'épaisseur en dessous et sur le dessus.
- 9- Étendre environ 4" de Groundmax le long du câble de cuivre (1 poche pour environ 6').
- 10- Remblayer le câble avec les matériaux de déblais (idéalement 6" à 12").
- 11- S'il y a du roc en surface, y fixer le câble de MALT et ajouter du matériel disponible sur le site pour recouvrir le câble.
- 12- Valider l'impédance du système.



NOTES

- SOUDURES EXOTHERMIQUES SUR LES STRUCTURES EXTÉRIEURES RECOUVERT ENDUIT ANTICOROSION.
- SOUDURES EXOTHERMIQUES SUR LES JOINTS SOUTERRAINS RECOUVERTS D'ENDUIT GOUDRONNÉ
- TOUS LES CÂBLES EXTÉRIEURS SONT EN ACIER 11 mm (7/16") Ø GALVANISÉ SAUF INDICATION CONTRAIRE.
- TOUS LES CÂBLES ENFOUIS SONT EN CUIVRE #2/0 ÉTAMÉ ET TORONNÉ.
- TOUTES LES PLAQUES DE MALT DOIVENT ÊTRE ESPACÉES DE 6000 mm (20') SI POSSIBLE



LÉGENDE :

----- NOUVELLE BOUCLE DE L'ABRI

⊙ PLAQUE DE CUIVRE

Vendor / Sous-traitant

0	ORIGINAL	MPG	2016-03-23
rev	description	by	date

Asset - Actif  
**LA ROMAINE**  
**SITE DE TÉLÉCOMMUNICATION**

Drawing - Dessin  
**SYSTÈME DE PROTECTION**  
**CONTRE LA FOUORE**

drawn - dessiné	date
SLI	2016-03-23
designed - conception	date
M.-P. GUAY	2016-02-15
checked - vérifié	date
approved - approuvé	date

CCG ref. no. - no. réf. GCC	scale - échelle
-----------------------------	-----------------

drawing no. - no. dessin	sheet-feuille	rev
QE87300-MALT	01/01	0

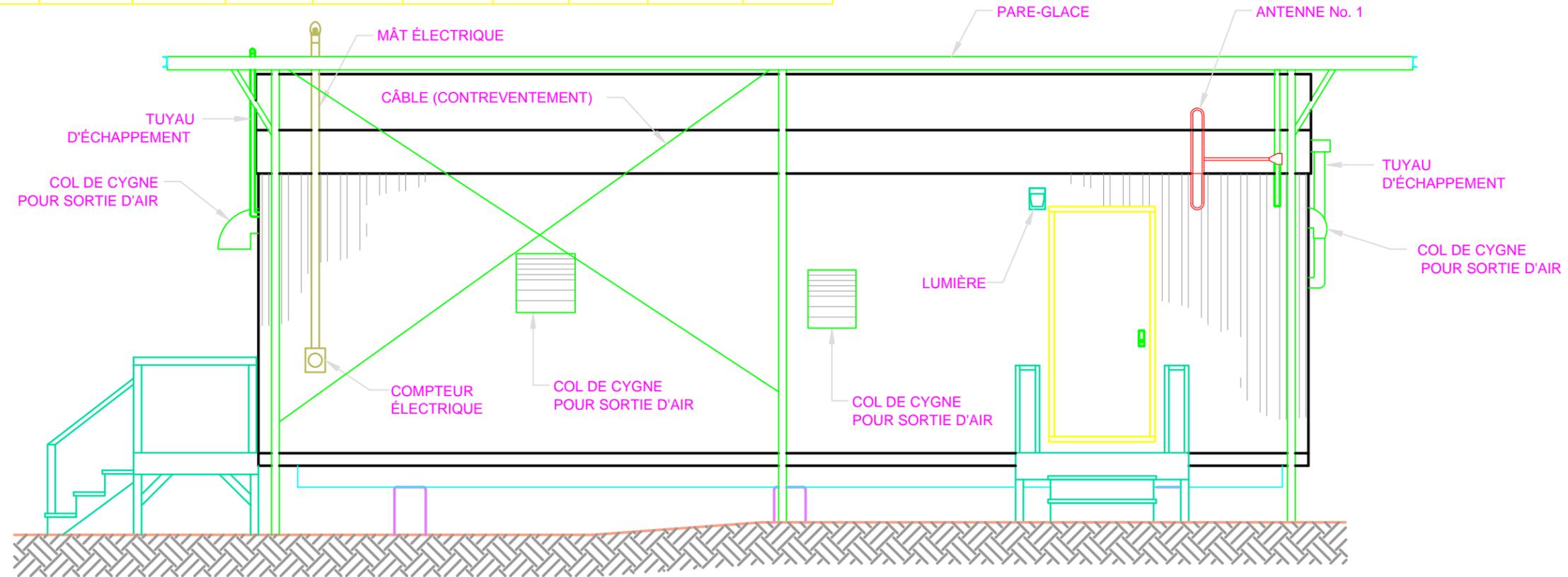
C

B

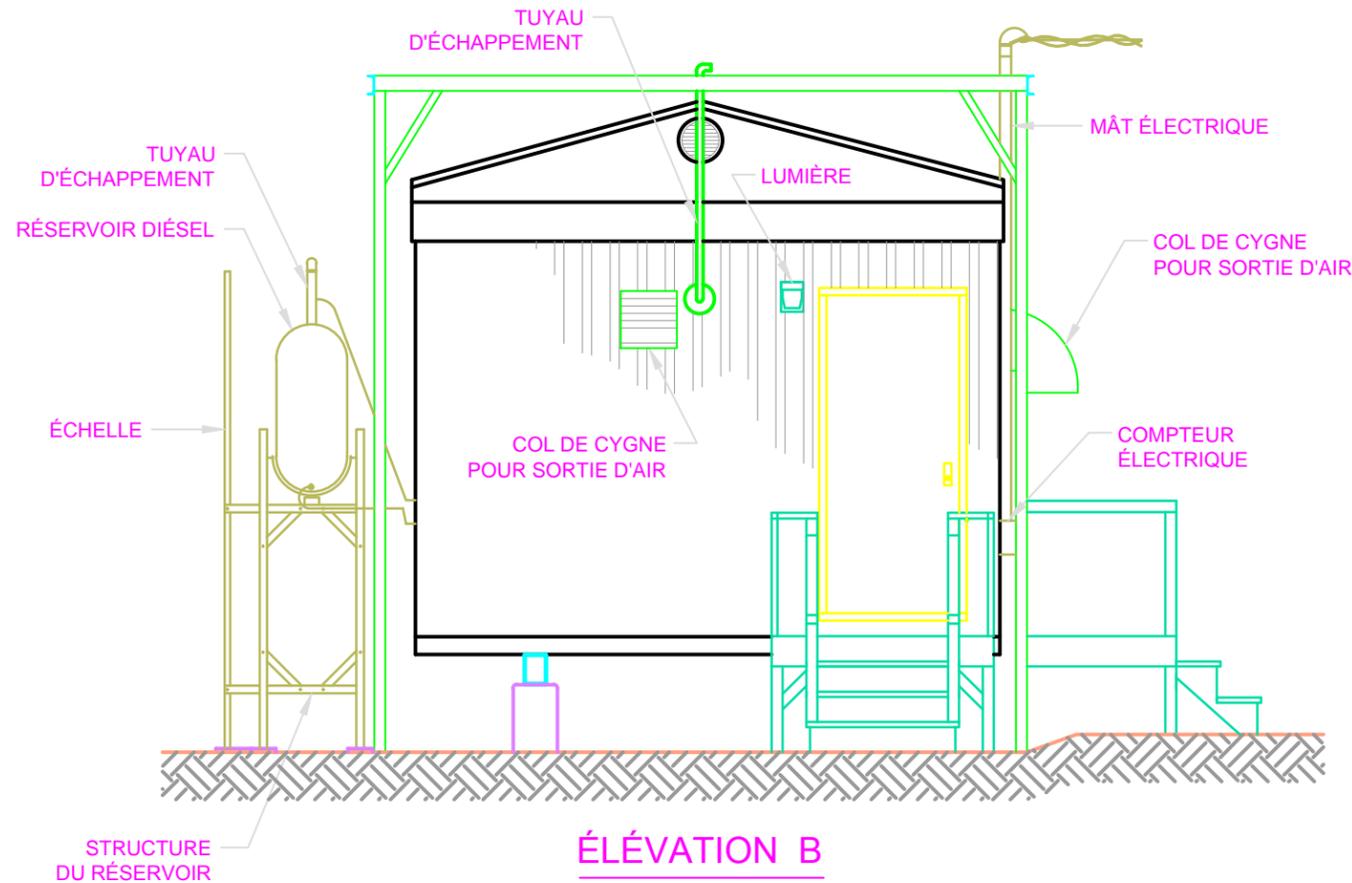
A

QE87300-MALT

ANTENNE	TYPE	ÉLÉVATION(m)	AZIMUT(°)	FABRICANT	UTILISATEUR	RÉFÉRENCE	POLAR	CÂBLE		ÉLÉV. SOL(m)
								TYPE	LONGUEUR(m)	
1	SRL-210	3,5	196	SINCLAIR	-	-	-	LDF2-50	-	-



**ÉLÉVATION A**



**ÉLÉVATION B**

Pêches et Océans Canada / Fisheries and Oceans Canada  
 Garde côtière / Coast Guard

Direction des Services techniques intégrés  
 Électronique et Informatique  
 101 Boul. Champlain  
 Québec, Qc G1K 7Y7

1060, rue University, bureau 600  
 Montréal (Québec) Canada H3B 4V3  
 Tél. : (514) 281-1010  
 Téléc. : (514) 281-1060  
 Courriel: energie@dessausoprin.com

no. projet: 360196-309 / no. dessin: QE87300-XXX-GA.dwg

A	TEL QUE RELEVÉ	M.L.	2005/03
Rév.	Description	Par/By	Date

Toute modification doit être rapportée à / All modification must be reported to:

Garde côtière, région du Québec  
 Direction des Services techniques intégrés  
 Informations Techniques et Graphiques

Dossier / File:  
**LA ROMAINE**  
 SITE DE COMMUNICATION

Dessin / Drawing:  
**ROULOTTE 3.9m x 10.06m**  
 ÉLÉVATIONS

Conçu par / Designed by: \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_

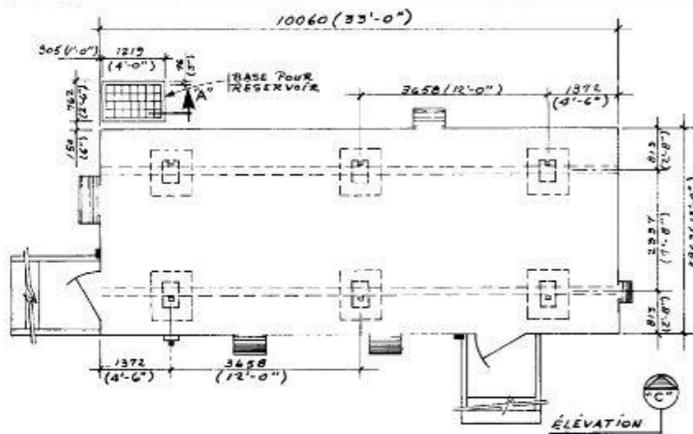
Dessiné par / Drawn by: **A. LEGAULT** / Date: **2005-03-22**

Vérifié par / Verified by: **A. LEGAULT** / Date: **2005-03-22**

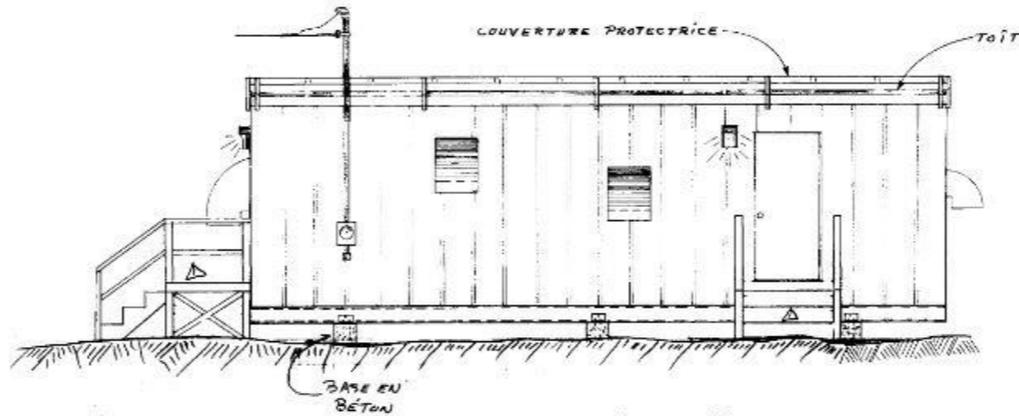
Approuvé par / Approved by: **J.M. GUERRA** / Date: **2005-03-22**

No. dossier / File no.: **QE87300** / Echelle / Scale: **1 : 50**

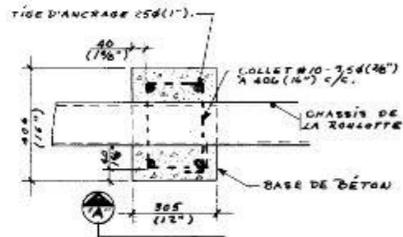
No. dessin / Drawing no.: **QE87300-701-AE** / Feuille / Sheet: **01/02**



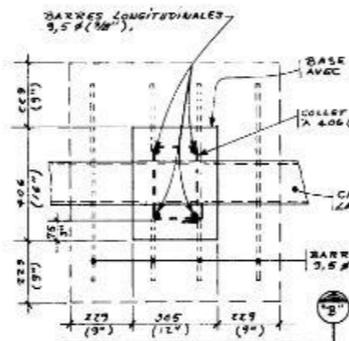
VUE EN PLAN DES FONDATIONS  
LOCALISATION DES BASES DE BÉTON  
ÉCH. : 1/4" = 1'-0"



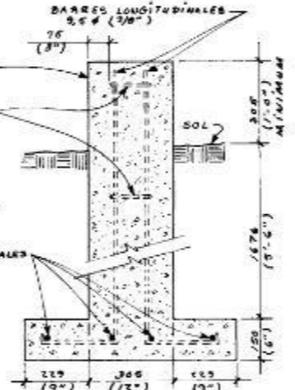
VUE EN ÉLEVATION "C"  
ÉCH. : 1/4" = 1'-0"



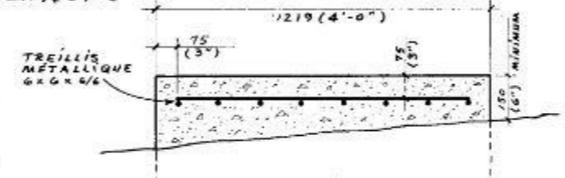
VUE EN PLAN  
FONDATION SUR LE ROC  
ÉCH. : 1" = 1'-0"



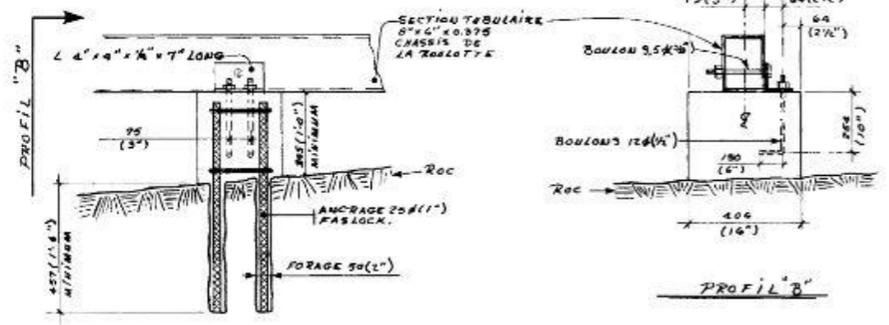
VUE EN PLAN  
FONDATION SUR LE SOL  
ÉCH. : 1" = 1'-0"



ÉLEVATION "B"  
FONDATION SUR LE SOL  
ÉCH. : 1" = 1'-0"

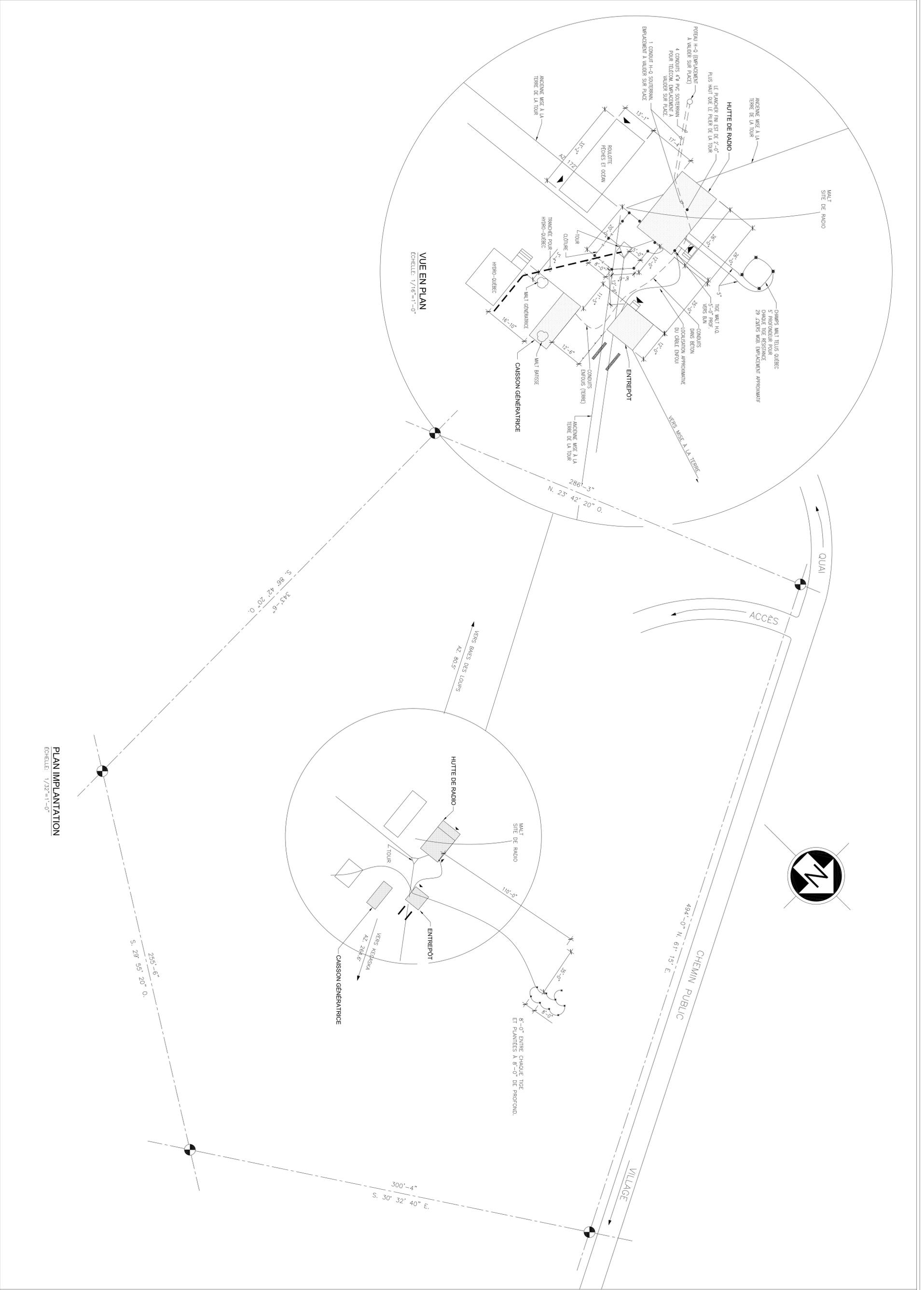


COUPE "A"  
BASE POUR RÉSERVOIR  
ÉCH. : 1" = 1'-0"



ÉLEVATION "A"  
FONDATION SUR LE ROC  
DÉTAILS DES BASES ET DES ANCRAGES  
ÉCH. : 1" = 1'-0"

1 78/11/04 MISE A JOUR		R.P.
Guide client	Canadian	
Londonne	Client	Standard
<b>LA ROMAINE</b> ROULOTTE 3962 x 10060 (13'-0" x 33'-0") DÉTAILS DES FONDATIONS		
Échelle INDICUÉE Dessin : QSIC-84-4989		Date : 06/07/01 N° : 1 de 2



VUE EN PLAN  
Echelle: 1/16"=1'-0"

PLAN IMPLANTATION  
Echelle: 1/32"=1'-0"

REVISION	DESCRIPTION	DATE
1	ADJUT BRINSE SUR LE PLAN R.S.	88-04-16
2	ADJUT CLOTURE R.S.	88-06-21
3	ADJUT ORIENTATION DE L'INTERNE Y.M.	75-11-27
4	ADJUT ENTREPOT M.O.	75-11-27
5	ADJUT R.S. G.L. J.S. M.O.	80-04-01
6	TRANSCRIPTION DAO Touffret, Abov	2001-03-10
7	PERMUTATION RESERVE Touffret, Abov	2001-03-10
8	TEL QUE CONSTRUIT A.T. ABOUX	2005-08-04
9	EXTRACTION TOUR EXISTANTE INSTALLATION NOUVELLE TOUR S.G. M.S.	2012-10-16
10	TOUTEURE FARGE-GACE GENEVEMENT GENEVEMENT F.S. O.N.	2015-05-29
11	TEL QUE CONSTRUIT K.C. F.S. O.N.	2015-11-13

Prepote par :	Verifie par :
Designe par : R.L.	Approuve par :
Date : 1967-09-08	

GENIE-IMMEUBLES	
CLL: LRMPOXQ	LOC: 2290
31054	
ARCHITECTURE	
PLAN D'IMPLANTATION	

SITTE DE RADIO COTE-NORD GOLFE ST-LAURENT LA ROMAINE	
Echelle : INDIQUEE	
AVANT DE COMMENCER TOUT TRAVAIL, L'INGENIEUR DEVA VERIFIER TOUS LES EMBOURS S'IL AGITRI TELLS QU'EST SI ERRONER E.A.	
0003 : 4510	DAOUT :
<b>1</b>	



Pêches et Océans  
Canada

Fisheries and Oceans  
Canada

Garde côtière  
canadienne

Canadian  
Coast Guard

# **ANNEXE C : PARTICULARITÉS DU SITE DE LA ROMAINE**

## **SECTION C-05 : PHOTOS DU SITE ET DES INSTALLATIONS**



Photo 1 et 2 : Chemin d'accès au site



Photo 2 : Vue d'ensemble du site



Photo 3 : Abri de la GCC existante



Pêches et Océans  
Canada

Garde côtière  
canadienne

Fisheries and Oceans  
Canada

Canadian  
Coast Guard

**ANNEXE C-05**

La Romaine  
PARTICULARITÉ DU SITE



Photo 4 : Abri de la GCC



Photo 5 : Entrée des câbles



Photo 6 : Poteau électrique et présence de roc en surface.



Photo 11: Nouvel abri à installer



Photo 12: Nouvel abri à installer



Pêches et Océans  
Canada

Fisheries and Oceans  
Canada

Garde côtière  
canadienne

Canadian  
Coast Guard

# **ANNEXE C : PARTICULARITÉS DU SITE DE LA ROMAINE**

**SECTION C-06 : RAPPORT DE CARACTÉRISATION DES SOLS**



Pêches et Océans  
Canada

Garde côtière  
canadienne

Fisheries and Oceans  
Canada

Canadian  
Coast Guard

# **ANNEXE C : PARTICULARITÉS DU SITE DE LA ROMAINE**

**SECTION C-06 : RAPPORT DE CARACTÉRISATION DES SOLS**